



## **AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 129-2019**

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest que lors de la séance d'ajournement du 9 avril 2019, le conseil municipal de Saint-Roch-Ouest a adopté le règlement numéro 129-2019 décrétant un emprunt de 657 896 \$ portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 129-2019-DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET DES CHANGEMENTS DE PONCEAUX- SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 125 ET DU RANG DE LA RIVIÈRE SUD**

Ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 9 mai 2019.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

**DONNÉ À SAINT-ROCH-OUEST, CE 20<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUIN DE L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF.**

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière